Extrait N° 12 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le vingt et un septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – M. Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 septembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Equipement de la future cuisine centrale
- **Approbation du DCE**
- **Autorisation de signature**

Par délibération en date du 23 mars 2007, le conseil municipal approuvait le dossier de consultation des entreprises, le montant de l'opération de travaux pour la construction de la cuisine centrale.

La consultation pour la réalisation des travaux de cette opération a été réalisée. Une nouvelle consultation doit être lancée pour la fourniture et l'équipement de la future cuisine centrale.

Le dossier de consultation des entreprises étant prêt, il convient d'autoriser le lancement de la consultation.

Pour mémoire, il est rappelé qu'il est demandé aux soumissionnaires de fournir et installer le matériel pour l'équipement de la future cuisine centrale à savoir :

- le matériel de cuisine : diverses étagères, tables, placards, rayonnages, chariots, des armoires froides et meubles réfrigérés, des bacs et conteneurs isothermes, divers appareils (balance, machines à laver, congélateur, laveuse, ouvre-boîtes, essoreuse, lave-riz, coupe légumes, trancheur de viande…) distributeur de savons…

- le mobilier pour le restaurant : tables et chaises de restaurant.

Le dossier de consultation propose une répartition en 02 lots :

• Lot 1 – Fourniture et installation de matériel de cuisine, estimé à : 442 765 € TTC
• Lot 2 – Fourniture et installation du mobilier du restaurant, estimé à : 7 500 € TTC

Il est proposé un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33. 57 et 59 du Code des Marchés Publics.

Il n'est pas envisagé d'options ni de variantes. Les délais de réalisation et de livraison sont laissés à l'initiative des entreprises.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le dossier de consultation tel que proposé

- autoriser le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à lancer la procédure et à signer les marchés à intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> approuve le dossier de consultation des entreprises de l'opération **« Equipement de la future cuisine centrale »** tel que présenté

=> autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à lancer la procédure et à signer les marchés à intervenir.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,